Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	Hélimax / SAF	04.92.54.15.15 / 06.22.81.23.25 / 06.80.30.16.33
Aéronef (type couleur immatriculation)	AS 350 B3 Ecureuil	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	PNE / ORANGE / GARDIENS REFUGES DU PAVE	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
22/09/20	Jas Lacroix	Puy Aillaud		1		transport d'une cabane
22/09/20	Aérodrome de St Crépin	Refuge du pavé		1		transport de techniciens ORANGE

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 496/2020

Suivi par : C Bourgeois

à Gap, le 21/09/2020

Le Directeur,

Le Directeur Adjoint,

Thierry DURAND